



Ville de Pirae
POLYNÉSIE FRANÇAISE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION N° 057 / 2018 DU 17.12.2018

Approuvant l'opération de pose de réseau AEP rue Marie Frebault et son financement.

Date de convocation : 10 décembre 2018	L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Edouard FRITCH.								
Date d'affichage : 10 décembre 2018									
Date d'affichage du compte-rendu : 18 DEC. 2018									
Date d'affichage de la présente délibération : 21 DEC. 2018									
Résultats des votes :	Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.								
<table border="1"> <tr> <td>VOTANTS</td><td>31</td></tr> <tr> <td>POUR</td><td>31</td></tr> <tr> <td>CONTRE</td><td>00</td></tr> <tr> <td>ABSTENTION</td><td>00</td></tr> </table>	VOTANTS	31	POUR	31	CONTRE	00	ABSTENTION	00	Madame Yvette LICHTLE et Monsieur Heimana TAURAA ont été désignés pour remplir cette fonction.
VOTANTS	31								
POUR	31								
CONTRE	00								
ABSTENTION	00								
La délibération est adoptée à l'unanimité									
<table border="1"> <tr> <td>ELUS EN EXERCICE</td><td>33</td></tr> <tr> <td>PRESENTS</td><td>23</td></tr> <tr> <td>PROCURATION</td><td>08</td></tr> </table>		ELUS EN EXERCICE	33	PRESENTS	23	PROCURATION	08		
ELUS EN EXERCICE	33								
PRESENTS	23								
PROCURATION	08								

	Présent	Absent	Procuration à
M. Edouard FRITCH	X		
Mme Yvette LICHTLE née BOHL	X		
M. Abel TEMARII	X		
Mme Marie Madeleine MAO	X		
M. Félix ATEM		X	Maire SVARC
Mme Lorraine HUNTER née MO TAM PO	X		
M. Heimana TAURAA	X		
Mme Eliane LECHENE née LAUZUN		X	Lorraine HUNTER
M. Yvonnick RAFFIN	X		
Mme Yvannah TIXIER née POMARE	X		
M. Jean CHICOU		X	Heimana TAURAA
Mme Miriama MACE	X		
M. Jean-Claude PAQUIER		X	Miriama MACE
Mme Doris RAUFEA née DROLLET	X		
M. Léon MAKE	X		
Mme Maire SVARC	X		
M. Christophe TAURAATUA	X		
M. Samuel MOO SUNG	X		
M. Maono TERE		X	Turere FOLIAKI
M. Christophe TEAO	X		
Mme Riveta URAHUTIA		X	Kapo MOU KAM TSE
M. Milton PARAUE	X		
Mme Taiana TEPU née THUNOT		X	Yvette LICHTLE
Mme Turere FOLIAKI née BAMBRIDGE	X		
Mme Rosana TEHOIRI	X		
M. Kapo MOU KAM TSE	X		
Mme Keehi WONG	X		
Mme Raiarii TETOOPA	X		
M. Irvine Tekohututoua PARO		X	
Mme Béatrice VERNAUDON		X	Maiana BAMBRIDGE
Mme Maiana BAMBRIDGE	X		
M. Théodore TETUAETARA		X	
Mme Thilda HAREHOE née GARBUTT	X		
TOTAL	23	10	8 procurations

DELIBERATION N° 057 /2018 DU 17.12.2018

Approuvant l'opération de pose de réseau AEP rue Marie Frebault et son financement

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU le courrier d'appel à projets n° HC/11143/DIE/BFC du 15 novembre 2018 du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française concernant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- VU les explications fournies par Monsieur Edouard FRITCH, Maire ;

Exposé des motifs :

Compte tenu des projets d'aménagement de logements dans la rue Marie Frebault et compte tenu la nécessité d'apporter une défense incendie aux normes dans ce secteur qui comprend notamment une école (St Michel 2), la pose d'un nouveau réseau AEP rue Marie Frebault conforme aux normes est nécessaire.

Après en avoir délibéré en sa séance du 17.12.2018 ;

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** L'opération d'investissement relative à la **pose de réseau AEP rue Marie Frebault**, pour un montant de 32 441 710X F CFP TTC est approuvée.
- Article 2 :** Le dossier technique (dossier avant-projet) joint à la présente délibération est approuvé.
- Article 3 :** Toutes servitudes conventionnelles de passage avec les propriétaires concernés par les travaux seront obtenues avant tout commencement des travaux. A défaut d'autorisation, la commune engagera une procédure d'institution de servitude administrative de passage sur les parcelles privées concernées.
- Article 4 :** Le plan de financement de l'opération tel que précisé ci-dessous est approuvé :
 - Participation de l'Etat (DETR) 25 953 368 F CFP (80% du TTC)
 - Participation de la commune 6 488 342 F CFP (20% du TTC)
- Article 5 :** Le maire est autorisé à signer la convention de financement ainsi que tous les actes mettant en œuvre cette convention.
- Article 6 :** Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre le présent acte, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
- Article 7 :** Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Maire empêché,



Mme Yvette LITCHLE
1^{er} adjoint au maire



Le 1^{er} Adjoint,



Mme Yvette LITCHLE





Ville de Pirae

POSE DU RESEAU AEP RUE MARIE FREBAULT

Dossier Avant Projet

Novembre 2018

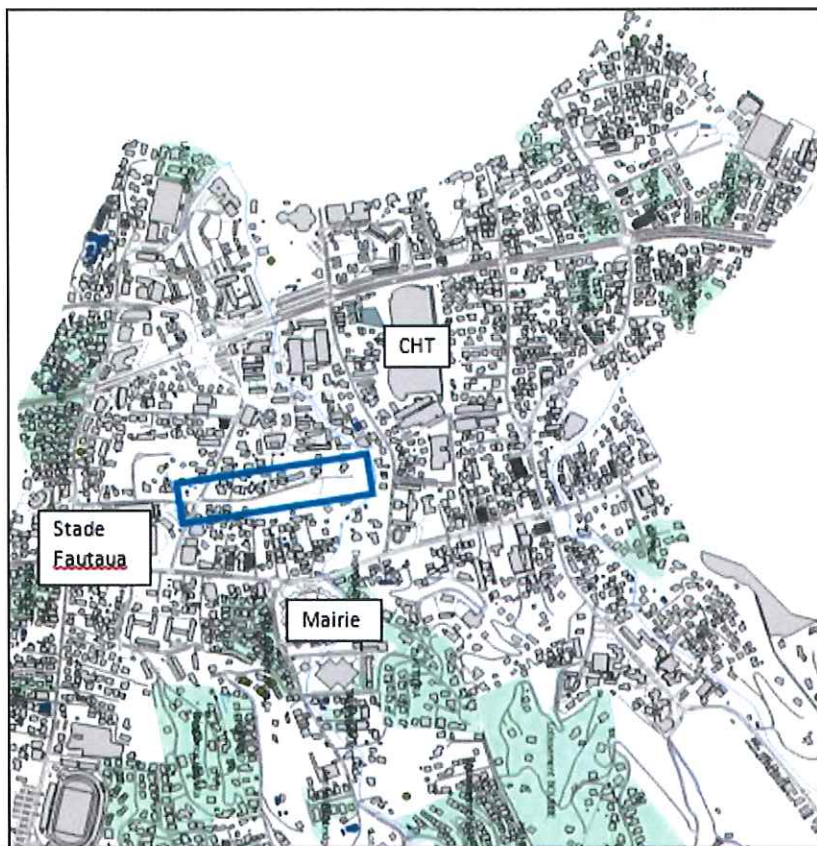
SOMMAIRE

1. Situation du projet	3
2. État des lieux	4
Rendement	4
Les besoins et risque	4
3. Objectif et résultats attendus.....	4
4. Programme et mode de réalisation de l'opération	5
5. Coût de l'opération	5
6. Descriptif des travaux	6

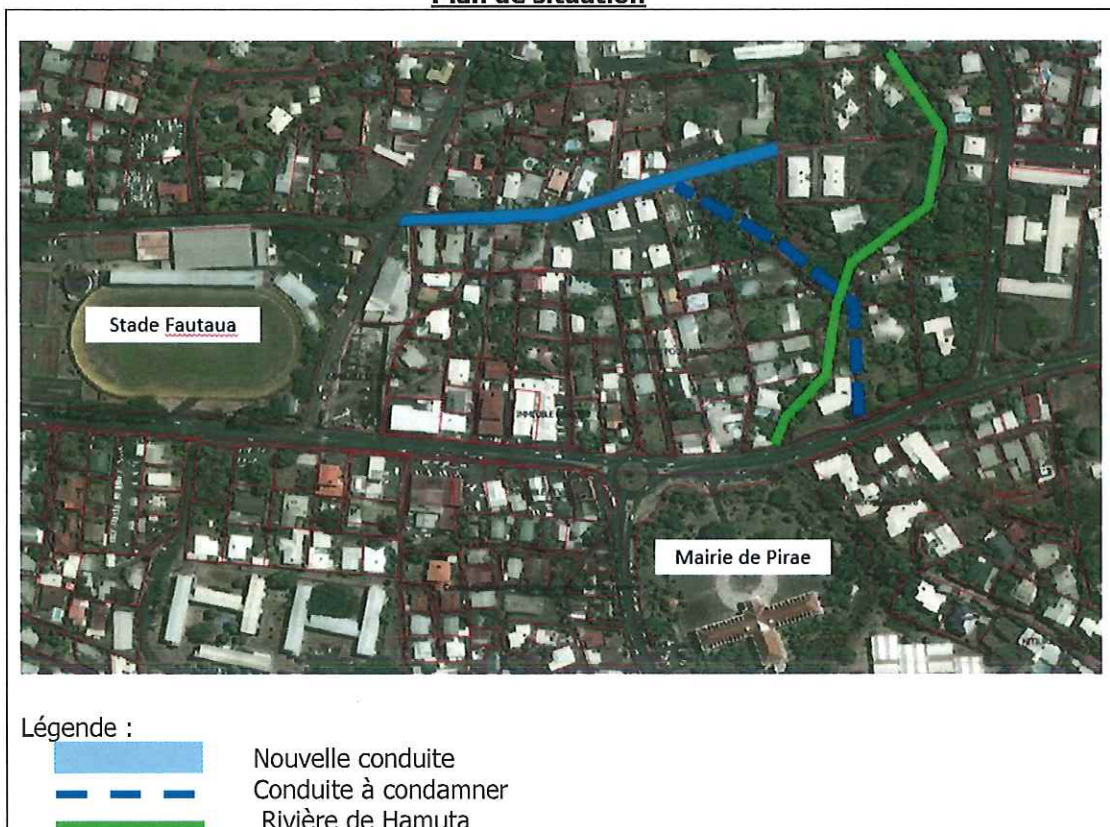
1. Situation du projet

Le projet se situe Rue Marie FREBAULT, ci-dessous les plans d'implantation.

Plan général



Plan de situation



2. État des lieux

Rendement

Suite aux résultats de l'étude d'actualisation du SDAEP et de l'étude SPLASH menée par le fermier du service d'eau potable visant à définir les secteurs les plus dégradés du réseau d'eau public, il a été défini un programme de travaux d'investissement à réaliser sur vingt ans :

L'étude d'actualisation du SDAEP réalisée en Octobre 2013 estimait le rendement du réseau AEP de Pirae entre 27 et 34% suivant les hypothèses de consommation.

Fin 2017, par le biais des travaux concessifs et des travaux de rénovation de réseau AEP Tranche 1, le rendement de réseau atteint est de 49,4%. La tranche 1 est prévue de s'achever fin 2018 apportant une nouvelle amélioration au rendement.

Les besoins et risque

En 2018 la commune de Pirae identifie le besoin de renouveler le réseau d'adduction d'eau potable de la Rue Marie FREBAULT pour les raisons suivantes :

- Le réseau actuel datant de plus de 50 ans est vétuste et fuyard,
- La sécurité incendie actuelle n'est pas conforme à la réglementation en vigueur en termes de débit et pression. La non-conformité est liée à la vétusté de la conduite,
- Un projet immobilier prévoit la construction d'un immeuble de 36 logements (F2 à F4).

De plus la conduite actuelle de 300m linéaires :

- Traverse environ 200m de terrain privé, entraînant un risque pour les habitations en cas de casse du réseau et rendant difficile les interventions d'entretiens
- Environ 130 ml est posé en aérien,
- Est située à proximité de la rivière de Hamuta. En cas de crue, la conduite pourrait être emportée et privée le secteur d'eau potable (dont une école de 220 élèves - St Michel II)

3. Objectif et résultats attendus

Au vu des besoins précédemment listés, la commune de PIRAE souhaite réaliser la pose d'une nouvelle conduite sur la Rue Marie FREBAULT. Ce projet permettra :

- De pallier à la perte d'eau liée à la vétusté du réseau,
- D'améliorer la pression d'eau desservie chez les abonnés,
- De répondre aux nouveaux besoins en eau du secteur :
 - o Augmentation du nombre d'abonné dans le secteur notamment en vue du projet immobilier,
 - o Améliorer et répondre aux normes de sécurité incendie du secteur,
- De ne plus exposer la conduite aux risques de casses en cas de crues de la rivière,
- De poser la nouvelle conduite sous voirie publique et condamner la conduite située sur emprise privée.

4. Programme et mode de réalisation de l'opération

Le calendrier suivant présente les différentes phases du projet.

La fin des travaux est estimée à mai 2020.

Les travaux seront réalisés par voie de marchés de travaux (appel d'offres).

Conformément au contrat d'affermage, une partie des travaux, notamment les raccordements sur réseaux existants, sera confié au délégataire sous forme d'un marché de travaux exclusifs (dont les prix sont fixés par le BPU du contrat d'affermage).

	2019												2020											
Désignations	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Dépôt du dossier de demande de financement																								
Instruction du dossier																								
Accord de financement																								
Demande d'autorisation																								
Préparation de la consultation "Maitrise d'œuvre"																								
Consultation "Maitrise d'œuvre" - Notification																								
Réalisation de l'étude AVP - PRO - DCE																								
Consultation "Travaux" - Attribution																								
Préparation des travaux																								
Réalisation des travaux																								

5. Coût de l'opération

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 24 860 000 FCP HT réparti comme suit

Montant TOTAL HT de l'opération	22 726 841
Divers et imprévus (10%)	2 272 684
CSPS + levés topo + sondages géotechniques	800 000
Communication	300 000
TOTAL TRAVAUX HT	26 099 525
Maitrise d'œuvre (10%)	2 609 953
MONTANT TOTAL HT	28 709 478
TVA (13%)	3 732 232
MONTANT TOTAL TTC	32 441 710

Le mode de financement prévu est décrit ci-après :

Montant prévisionnel total de l'opération TTC	32 441 710 FCP TTC
Participation de la DETR (80%)	25 953 368 FCP TTC
Participation de la commune (20%)	6 488 342 FCP TTC

6. Descriptif des travaux

Les travaux prévoient :

- la pose de 300 ml de canalisation principale comme suit :
 - o 150 ml en PVC DN160, PN10 bars,
 - o 150 ml en PVC DN110, PN10 bars,
 - o La canalisation principale sera raccordée sur le réseau existant situé rue Tihoni TEFAATAU,
 - o Le poteau incendie sera raccordé sur la conduite principale.
- la pose de 200 ml de canalisation secondaire pour la desserte des servitudes.
 - o Les canalisations prévues sont en PEHD DN 63 et PEHD DN50. Le diamètre utilisé est défini en fonction du nombre d'habitant par servitude.
- La mise en conformité des branchements existants
- La réfection des voieries conformément à leur état avant travaux.

De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: jeudi 20 décembre 2018 14:05
À: tedetis@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20181221-807.xml; 987-200013746-20181217-DELIB_057_2018-DE-1-2_808.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2018-12-21

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_057_2018

Objet acte: Approuvant l'opération de pose de réseau AEP rue Marie-Frebault et son financement.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.8-Fonds de concours

Identifiant Acte: 987-200013746-20181217-DELIB_057_2018-DE
